

RYTHMES SCOLAIRES : ARRÊTER LE GÂCHIS, RÉFORMER LE DÉCRET

Malgré l'entêtement gouvernemental, ses relais d'élus locaux inconditionnels qui - dans l'obstination - se raidissent dans les méthodes de gestion : la réforme des rythmes scolaires ne passe pas. La méthode n'est pas bonne. Ses finalités ont des points aveugles qui inquiètent, ne parviennent pas à convaincre. Ses vertus pédagogiques, la qualité de l'accueil périscolaire ne sont pas au rendez-vous dans l'immense majorité des cas. Les enfants sont fatigués au-delà de la « normale ». Quand il est généré, l'emploi est le plus souvent insuffisant et précaire. Cette réforme insatisfaisante et coûteuse va nécessairement avoir des séquelles sur les fiscalités locales et sur les budgets des familles.

Deux mois après la rentrée, le premier bilan est inquiétant. Inutile de nier la réalité. Les affirmations convenues des municipalités, qui sont employeurs directs ou indirects des agents territoriaux (aide maternelle, restauration scolaire...) ou des animateurs périscolaires (directement ou via des associations satellites), n'y font rien. Cette réforme a de multiples aspects négatifs.

L'INTÉRÊT DES ENFANTS : le temps de présence à l'école est de fait allongé. La semaine est alourdie par des activités morcelées, sans continuité pédagogique concertée. Le projet éducatif territorial (PEDT) est le plus souvent d'emballage. En maternelle, comme au primaire, tous les enfants sont exposés à de nouvelles formes de fatigues dans lesquelles les levées matinales consécutives et les transports, s'ajoutent à de nouvelles tensions.

LES PERSONNELS TERRITORIAUX (Atsem, Aer, Concierge, Santé scolaire) : il y a remise en cause non concertée des horaires, des conditions et profils de travail, de la nature des activités du mercredi, de la prise en compte de la pénibilité... Les amplitudes horaires sont indécentes et provoquent depuis la rentrée la colère annoncée des agents.

LES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES : une application dérogatoire « jeunesse et sports » dégrade les taux d'encadrement, ne permet pas la professionnalisation de la filière périscolaire. Les activités artistiques culturelles et sportives sont les premières victimes des nouveaux découpages horaires. Le management à la hussarde, exercé sur des personnels précaires, est indigne, incompatible avec l'exercice d'une mission pédagogique qui doit être sécurisée. Les redéploiements autoritaires pour des fragments d'emplois dénaturés (temps de travail, lieux de travail, changements d'employeurs), saucissonnent les programmes et la pédagogie des activités.

LES ENSEIGNANTS : inefficace contre l'échec scolaire cette réforme est même en train de sortir du temps scolaire certaines activités avec le risque d'un repli des apprentissages sur « lire, écrire, compter ». Ce repli, c'est l'accentuation des inégalités sociales, l'évacuation de la question des programmes qui demeure non traitée. Mais c'est aussi tout le non-dit de la municipalisation de l'Ecole primaire et maternelle, de l'inégalité des moyens d'une ville à l'autre, d'une école à l'autre.

Pour arrêter le gâchis en cours, il faut suspendre la réforme dite des rythmes scolaires, ouvrir de vraies négociations à tous les niveaux pour garantir des moyens pérennes, des emplois stables et statutaires sur l'ensemble du territoire, pour la réussite éducative de tous. L'actuel décret sur les rythmes scolaires et ses accompagnements dérogatoires périscolaires ne servent nullement cette ambition.

POUR une autre réforme concertée du temps scolaire, respectant les temps de l'enfant, leurs droits effectifs à l'éducation comme aux loisirs éducatifs de qualité.

POUR le respect des personnels, d'autres manières de travailler, avec des temps organisés d'élaboration collective, d'échanges et d'évaluation.

LE RYTHME SCOLAIRE
REMIS EN CAUSE



La réforme des rythmes scolaires, mise en place au niveau national à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers (plus du double en Loire-Atlantique), fait apparaître de grandes difficultés. Sur le fond, elle comporte des risques forts de municipalisation. Sur la forme, elle se traduit par des dégradations importantes des conditions de travail des personnels. Elle ne sert pas l'intérêt des enfants.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...). Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales. Mal préparée dans une consultation fictive, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires. Des dispositions dégradent même les conditions d'encadrement périscolaire, de manière expérimentale, pendant cinq années.

Partout les mécontentements montent. Il ne s'agit pas de difficultés d'ajustement, mais de véritables loupés de conception. Le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret. La suspension s'impose pour travailler d'autres pistes répondant vraiment aux intérêts des enfants, aux conditions de travail des équipes éducatives, à la construction d'une vraie filière professionnelle extrascolaire dans l'animation.

Des organisations syndicales (Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales, FAEN) ont décidé le 22 octobre d'un appel national à faire grève le jeudi 14 novembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. En Loire-Atlantique, les unions départementales CGT, Solidaires, FSU ont décidé de décliner cet appel le mercredi 13 novembre. Cette date du 13 novembre a été décidée en concertation avec les personnels en lutte (Territoriaux, Animation, Enseignants) dès le 15 octobre. Elle prolonge les mouvements de grève de Nantes, Rezé, Saint-Nazaire... Elle a été décidée parce qu'elle associe dans une forte symbolique - un mercredi travaillé par tous (récupération imposée) - les instituteurs (exposés ou non au travail du mercredi), les animateurs, les agents des communes, les éducateurs territoriaux.

Parce que ce mercredi 13 a été préparé dans une dynamique d'action au plus près des salariés, et qu'il permet de favoriser l'implication du plus grand nombre, les Unions Départementales CGT, Solidaires, FSU appellent à la grève et à manifester **pour suspendre l'application d'un décret contre-productif et pour imposer une autre réforme.**

Avec leurs syndicats de la Territoriale, de l'Animation, de l'Enseignement, les Unions Départementales appellent à se rassembler :

le 13 novembre 2013 à 11 H 30

NANTES (Préfecture) - SAINT-NAZAIRE (Sous-Préfecture)

avec manifestation aux Hôtels de Ville

Nantes, le 28 octobre 2013



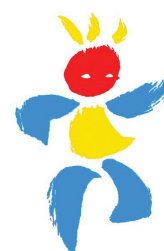
TERRITORIAUX
44



SDEN 44



ACCOORD
OMJ



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire